

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
13 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le treize du mois d'octobre le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Bernadette BOURCIER. Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Messieurs Christophe HOGARD, Yves MARTINEAU. Mesdames Annick MENANTEAU, Julie MARIEL-GODARD, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU. Madame Marie RENOU pouvoir à Madame Laurence MARTINEAU. Madame Flora PRIEUR pouvoir à Madame Magali LOISEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 9

Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Véronique BESSE.

N°19 : MODIFICATION DU TARIF DES REPAS POUR L'ASSOCIATION « LA MAIN TENDUE ».

(Rapporteur : Magali LOISEAU).

Madame la Vice-Présidente du CCAS explique aux membres du Conseil d'administration que face à la conjoncture actuelle, un certain nombre de fournisseurs, titulaires du marché de denrées alimentaires de la cuisine centrale du CCAS font subir des hausses de prix importantes (matières premières et énergie).

La société PLANCHOT, titulaire du lot 1 « Pains/boulangerie » dudit marché, n'ayant pas appliqué les révisions de tarifs annuelles telles que prévues au cahier des charges a informé, en juin dernier, qu'elle souhaitait procéder à la revalorisation de ses tarifs. Ces derniers ont été validés par le Conseil d'administration lors de la séance du 12 juillet dernier.

Dans ce contexte, les ½ baguettes, livrées à l'association « la Main Tendue » dans le cadre du portage à domicile, ont subi une augmentation de 0.07€ TTC à compter du 1^{er} août 2022.

Aussi, dans un souci d'équilibre budgétaire, il vous est proposé de revaloriser le prix de vente des repas de la Main Tendue.

Vu la délibération 14 du 9 décembre 2021 portant sur les tarifs des repas de la cuisine centrale au titre de l'année 2022,

Vu la délibération 08 du 12 juillet 2022 portant sur les nouvelles conventions pour le lot 1 : Pains/boulangerie et le lot 2 : Viennoiseries/pâtisseries,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- valider le prix du repas pour la Main tendue à 5.62€ pour la période allant du 15 octobre au 31 décembre 2022.
- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer l'avenant à la convention.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 24/10/22
Publié électroniquement le : 24/10/22

Véronique BESSE,
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

